

08 mai 2017

Président : M. Jacques GOBERT
Mme. Danièle STAQUET
M. Jean GODIN
Mme. Françoise GHIOT
M. Jonathan CHRISTIAENS
M. Michele DI MATTIA
M. Antonio GAVA
M. Laurent WIMLOT
Mme. Colette BURGEON
En présence de Mme Valérie DESSALLES, Directrice Financière en ce qui
concerne les points financiers
Secrétaire : M. Rudy ANKAERT

Objet : BE-F-AF/2016V325/B5-028-AuF-2017 - Marché de fourniture relatif à l'acquisition
Service : d'une imprimante pour la billetterie destinée au Théâtre communal - Attribution
Référence : **MARCHES PUBLICS**
20170508-40/B5/300

Le Collège Communal,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L 1222-4 relatif à la compétence du Collège communal;

Vu la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services;

Vu l'Arrêté Royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, notamment les articles 58 et suivants relatifs au droit d'accès;

Vu l'Arrêté Royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics, notamment les dispositions énumérées en son article 5 §3;

Vu la délibération du Collège du 07/11/2016 approuvant le principe du marché de fournitures relatif à l'acquisition d'une imprimante pour billetterie destinée au Théâtre communal choisissant la procédure négociée sans publicité comme mode de passation et l'emprunt comme mode de financement;

Considérant que la liste des fournisseurs à consulter a été arrêtée comme suit par le Collège :

- TLS-Boca Systems Belgium, Frankrijklei 111, 2000 Anvers
- Cyberweb, rue Saint Donat 4, 5590 Ciney
- FTM Services, rue de Baume 248, 7100 La Louvière
- Amtech Consulting, tue d'Houdeng 137, 7070 Le Roeulx;

Considérant que la date de dépôt des offres était fixée au 24/11/2016 et qu'il a été reçu deux offres;

Considérant que le tableau des offres recevables est repris ci-dessous ;

Soumissionnaires
TLS Boca Systems
Cyberweb

Considérant que les offres des soumissionnaires ont été analysées au regard des clauses techniques du cahier spécial des charges;

Considérant que les offres de TLS Boca Systems et de Cyberweb sont conformes au descriptif technique imposé par le pouvoir adjudicateur;

Considérant enfin qu'il a été procédé à la comparaison des offres régulières sur base du critère d'attribution fixé dans le cahier spécial des charges, à savoir le prix:

Soumissionnaire	TLS Boca Systems	Cyberweb
Prix	1.810 € HTVA	2.036 € HTVA

Considérant que la société, première classée après analyse des offres, est la firme TLS Boca Systems;

Considérant qu'il est proposé d'attribuer le marché de fourniture relatif à l'acquisition d'une imprimante pour la billetterie du Théâtre communal à la société TLS Boca Systems pour un montant total de 1.810 € HTVA;

Considérant que le crédit budgétaire est prévu à l'article 772/74421-51 /20109000 et que le mode de financement est l'emprunt;

Considérant qu'au vu du montant du présent marché, la délibération d'attribution et ses annexes ne doivent pas être envoyées à la tutelle générale d'annulation;

DECIDE :

Article 1er : d'attribuer le marché de fournitures relatif à l'acquisition d'une imprimante pour la billetterie destinée au Théâtre communal à la société pour un montant de 1.810 € HTVA.

Article 2 : d'engager un montant de 2.190,10 € à l'article budgétaire 772/74421-51 20109000.

Article 3 : de fixer le montant de l'emprunt à 2.190,10 € sur l'article 772/74421-51 20109000.

Par le collège :

Le Secrétaire,

Rudy Ankaert

Le Président,

Jacques Gobert

Pour extrait certifié conforme, le 05/09/2018

Le Directeur Général f.f.,

Le Bourgmestre,

Olivier COUVREUR

Jacques GOBERT

